

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Nouvelles de la société : avis aux sociétaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de la Société

Comité central

Le Comité central de la S. S. H. se réunira le lundi 31 mars 1930 à Genève pour examiner les affaires statutaires habituelles : rapport de gestion, comptes de l'exercice 1929, budget pour 1930, etc. A l'ordre du jour figurent également les questions suivantes : rapports des sous-commissions du Comité central, élaboration de l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués, relations de la S. S. H. avec l'Union suisse des arts et métiers et avec la Société suisse des cafetiers, taxes supplémentaires pour l'usage du téléphone, affaires internes.

La séance du Comité central sera précédée d'une réunion du Comité-directeur.

Le 1er avril aura lieu une conférence avec des représentants de l'Automobile-club de Suisse et du Touring-club suisse en vue d'étudier certains problèmes d'intérêt commun, spécialement celui des doubles emplois constatés dans l'édition de guides pour automobilistes et des inconvénients qui en résultent en ce qui concerne la publicité hôtelière.

Les sections et les sociétaires qui désiraient soumettre des propositions à traiter aux prochaines réunions de Genève sont priés de les porter à la connaissance de la direction du Bureau central à Bâle pour le 28 mars au plus tard.

Avis aux Sociétaires

Droits d'auteurs

Nous apprenons que des représentants de la SACEM, se référant à une communication antérieurement publiée dans l'*Hôtel-Revue*, ont réclamé de divers établissements le paiement de droits d'auteurs à dater du 1er mars 1928.

Il y a lieu de remarquer à ce propos que l'assertion formulée dans cette circulaire par la SACEM, suivant laquelle il aurait été « convenu » de s'en tenir pour ces paiements à l'ancien tarif, est inexacte.

Nous prions instamment nos sociétaires de suivre strictement, pour ce qui concerne la SACEM, les directives données dans de précédents numéros et notamment les suivantes :

1. Ne payer en aucun cas des droits d'auteurs que l'on prétend être dus pour les années précédentes.

2. Ne conclure des contrats individuels libres pour le règlement de la perception des droits d'auteurs que pour l'avenir et exclusivement sur la base de l'ancien tarif; refuser de payer des taxes plus élevées.

3. Faire jouer par les orchestres seulement des morceaux non protégés; ne livrer des programmes en aucun cas et veiller à ce que personne n'indique les morceaux qui sont joués.

4. En cas de menaces de la part de la SACEM ou de ses avocats, directement ou par l'intermédiaire des organes judiciaires, demander des instructions au Bureau central à Bâle.

Tourisme et hôtellerie

Des idées fausses

Une politique qui n'est pas la bonne

Si l'on cherche à s'informer des idées qui courent dans le public à propos du tourisme et de l'hôtellerie, on est forcé de constater, malheureusement, que ces idées sont, sinon totalement fausses, du moins très inexactes et presque toujours incomplètes.

WOBA

Exposition suisse de l'habitation à Bâle

du 16 août au 14 septembre 1930

Le *Woba-Hôtel* ne sera pas un établissement hôtelier complet, prêt à entrer en exploitation. Comme l'Exposition de l'habitation en général, il doit montrer avant tout les capacités de l'industrie suisse en ce qui concerne la construction, l'aménagement et l'ameublement, en tenant compte des considérations d'ordre technique, économique et social; il doit en même temps faire dans le public une propagande active et efficace pour la diffusion des idées modernes et rationnelles s'appliquant à l'habitation à l'hôtel.

La section hôtelière de l'Exposition de Bâle doit présenter ce qu'il y a de meilleur comme qualité, ce qui répond le mieux au but pour lequel on l'a construit ou confectionné, ce qu'il y a de plus parfait comme travail professionnel spécial. Il est permis de croire qu'une pareille manifestation suscitera dans l'hôtellerie suisse un très vif intérêt, surtout si l'on songe à la valeur éducative de cette démonstration; les hôteliers expérimentés eux-mêmes y trouveront la réalisation de principes nouveaux et de progrès insoupçonnés.

Les trois quarts de la halle IV de la Foire suisse d'échantillons (la grande halle aux machines qui sert de vélodrome d'hiver) seront réservés au groupe hôtelier, ce qui indique assez l'importance attachée à cette section par les organisateurs de l'exposition.

D'un côté du vestibule s'aligneront des installations diverses: bureau d'hôtel, caisse, chambres et salons privés, salles de correspondance et de lecture, salons publics, fumeur, bar, restaurant et salle à manger, avec un hall spacieux. De l'autre côté on trouvera différentes catégories de chambres et d'appartements d'hôtel avec tous leurs accessoires. L'extrémité de cette aile est réservée à quelques locaux de pensionnats, dortoirs, etc. Une autre partie de la halle sera occupée par la cuisine d'hôtel, par des installations sanitaires et par une exposition de plans modernes d'hôtels. Une partie des locaux de société exposés serviront en même temps au repos et à la distraction des visiteurs, de même qu'une terrasse aménagée dans un jardin créé en pleine halle et un dancing séparant le restaurant de la salle à manger. Il est possible que le café-restaurant soit exploité comme confiserie et non pas comme restaurant ordinaire; cette question sera tranchée ultérieurement.

Le comité d'organisation espère rencontrer dans les milieux hôteliers de l'intérêt à participer indirectement à l'exposition. Et voici comment. Par exemple le propriétaire de l'hôtel X. se propose de transformer prochainement un salon public ou un salon de lecture. Il fait part de cette intention à la direction du Bureau central de la S. S. H. à Bâle, qui en donne connaissance au comité de l'exposition. Ce dernier

Beaucoup de personnes, même appartenant à des milieux où l'on reçoit généralement une certaine instruction dans le domaine économique, ne se rendent pas compte qu'à l'heure actuelle le tourisme est l'une de nos principales industries suisses, l'une de celles qui font entrer dans le pays le plus d'argent frais, c'est-à-dire non compensé en partie par des exportations d'argent à l'étranger pour l'achat de matières premières. Beaucoup ignorent que l'apport du tourisme est indispensable à l'équilibre de notre balance commerciale et que de ce fait les industries touristiques jouent dans notre économie nationale un rôle de premier plan.

Dans le tourisme, on ne voit trop souvent que nos stations mondaines d'étrangers, nos centres d'alpinisme et de sports d'été ou d'hiver, nos stations balnéaires et climatiques, nos séjours de repos et, par conséquent, en première ligne, nos hôtels.

soumet alors des propositions à l'hôtelier pour la fourniture de l'ameublement désiré par une des firmes qui ont annoncé leur participation à la WOBA. Le fabricant, après la clôture de l'Exposition de Bâle, livre l'ameublement, à un prix favorable, au propriétaire de l'hôtel. On peut aussi s'intéresser à l'installation de locaux plus considérables. C'est ainsi qu'un restaurateur présentera une commande de 250 chaises et l'ameublement neuf d'un local de restauration. Les hôteliers peuvent être certains en tout cas de trouver dans les maisons exposantes tout ce qu'ils peuvent désirer de plus beau, de plus pratique et de meilleur comme ameublements de chambres ou d'appartements complets.

Divers fabricants de meubles et des maisons d'installations se sont déjà déclarés disposés à donner leur active collaboration au groupe de l'hôtellerie. Il est à présumer que l'hôtellerie elle-même, de son côté, tiendra à récompenser les efforts accomplis pour faire connaître ce qui se fabrique aujourd'hui de mieux et de plus nouveau, soit en favorisant comme nous l'avons dit la présentation d'ameublements de pièces diverses, soit en envoyant à la WOBA de très nombreux visiteurs hôteliers.

* * *

Note de la rédaction. — A la fin de l'année dernière, nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs de l'hôtellerie sur les possibilités offertes à l'exposition qui se prépare à Bâle. Nous avons relevé entre autres que les hôteliers qui se proposent d'acheter des ameublements neufs pour la modernisation, en automne ou en hiver, de telle ou telle partie de leur maison, seraient bien inspirés en effectuant leur commande à temps pour que les fournisseurs soient en mesure d'en présenter l'exécution à l'Exposition de Bâle avant de la livrer à l'hôtel. Ceci concerne spécialement les installations et ameublements de cuisines, de halls, de restaurants, de salons et de chambres de clients. Ainsi d'un côté les fabricants seraient en état de démontrer les capacités de l'industrie suisse en faisant voir au public non pas seulement des objets isolés, mais des ensembles complets, même d'une certaine importance. D'autre part les hôtels, par le fait même, auraient une excellente occasion de se faire de la réclame, leur nom devant être affiché à l'exposition, et une réclame gratuite, les frais étant supportés par les fournisseurs exposants.

En renouvelant cet appel, nous prions les établissements intéressés de communiquer le plus tôt possible leurs intentions au Bureau central de la Société suisse des hôteliers à Bâle, afin que toutes démarches puissent être accomplies encore en temps utile.

Parce que, comme voyageur ou comme particulier en vacances, on a dépensé son argent dans les hôtels, on commet trop communément l'erreur de confondre le tourisme avec l'hôtellerie et de croire que l'apport du tourisme revient à l'industrie hôtelière. On oublie que l'hôtellerie est forcée de dépenser dans le pays la plus grande partie de l'argent qu'elle a encaissé et qu'elle n'en peut garder pour elle, sous forme de bénéfice net, qu'une infime partie.

On ne réfléchit pas au fait que cet apport du tourisme va en réalité, d'un côté aux entreprises de transports de tous genres et de l'autre à la plupart de nos industries, aux diverses branches du commerce et aux métiers divers tirant un gain du tourisme réceptif, c'est-à-dire de l'hôtellerie, ainsi qu'à l'agriculture et à la viticulture, fournissant les denrées alimentaires et les boissons consommées par les voyageurs et les séjournants.

L'hôtellerie n'est que le rouage, indispensable il est vrai, qui sert de mécanisme économique intermédiaire entre les producteurs, les grossistes, les fabricants et artisans d'un côté, et les consommateurs représentés par la clientèle touristique de l'autre. Pour que ce rouage puisse fonctionner normalement, il ne faut pas trop serrer l'engrenage, mais ménager un peu de jeu entre les prestations financières qu'on exige de l'hôtellerie et les tarifs qu'elle peut appliquer à sa clientèle. Plus on restreint cette liberté de mouvement, plus on empêche l'hôtellerie nationale de lutter contre la concurrence chaque année croissante de l'hôtellerie étrangère. Autrement dit, faire hausser d'une manière ou d'une autre nos tarifs d'hôtels, c'est détourner vers d'autres pays non seulement le courant touristique international, mais aussi le courant touristique national; en effet les Suisses, qui comme tout le monde savent compter, vont naturellement passer leurs vacances là où ils s'en tirent à meilleur compte. Les conséquences de ce détournement des mouvements touristiques, dont nous sommes menacés, retomberaient nécessairement sur toutes les industries, sur tous les commerces, sur tous les établissements financiers, sur tous les milieux producteurs en relations avec l'hôtellerie; elles se feraient non moins gravement sentir dans les recettes des entreprises de transports et dans celles des régies fédérales comme dans le produit des impôts. L'hôtellerie n'y perdrait pour son compte que son bénéfice propre, c'est-à-dire le rendement des capitaux engagés. C'est le pays lui-même qui subirait les plus lourdes pertes.

* * *

Depuis la guerre, le tourisme a pris en Europe un extraordinaire développement. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions du fait que les gouvernements, à l'affût de toute nouvelle possibilité de recettes, aient cherché à profiter de cette aubaine inespérée.

A cet effet, ils s'y prennent en général de deux manières.

Ou bien ils battent monnaie en actionnant la machine des taxes: taxes sur les passeports, visas et autres papiers de légitimation, taxes d'embarquement et de débarquement, taxes sur les notes d'hôtel et de restaurant, taxes sur les boissons de luxe, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes de séjour, taxes sur les jeux et autres distractions, etc.

Ou bien ils frappent le tourisme moins directement, mais tout aussi sûrement, avec l'arme multiple des hauts tarifs des transports étagés, des augmentations de droits de douane et des lourds impôts sur les affaires hôtelières.

L'application des deux systèmes, si elle est poussée trop loin, aboutit au même résultat: elle entrave dans le pays le mouvement touristique.

Note époque est avant tout une époque d'affaires, une époque où l'on est forcé de compter de très près ce qu'on gagne et ce qu'on débourse. Aujourd'hui, le touriste qui cherche un but de déplacement n'a que l'embaras du choix et il se rend de préférence, évidemment, là où il voyagera et vivra le plus économiquement. Des bureaux et des agences innombrables le renseignent parfaitement à ce sujet. Si le touriste évite les pays qui l'accableront de taxes directes, il évitera tout autant ceux où on le frappera d'une autre manière, par le coût des transports et par le coût de la vie.

Chacun sait que nous pratiquons chez nous la deuxième politique. Sous prétexte de sauvegarder les intérêts de l'agriculture, on renchérit la vie à tel point par des mesures protectionnistes que l'hôtellerie suisse ne sera bientôt plus en état de lutter contre les tarifs de l'hôtellerie étrangère. Sous ce rapport, qu'on se le dise bien en haut lieu, elle est à bout de souffre. D'un autre côté, les tarifs de nos chemins de fer contribuent pour leur large part à éloigner les étrangers